

### Séance du 08 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **M. HENRY Serge, Maire** à la salle de des fêtes en raison de la pandémie de COVID 19 et de l'état d'urgence sanitaire,

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 13**

**Date de convocation des conseillers municipaux : 31/03/2021**

**Présents :** Serge HENRY, Vanessa SAUDRAIS, Pascal RAMEL, Sébastien JOUET, Virginie BOUVET, Marie-Thérèse CARESMEL, Laurence RESCAN, Morgane FRADETAL, Jérémy DEFFAINS, Kévin ROBIN, Bertrand FONTAINE, Christophe ESNAULT, Jérôme SIMON

**Absents :** Corinne CERTAIN, Samuel FERRÉ

**Pouvoirs :** Corinne CERTAIN à Vanessa SAUDRAIS, Samuel FERRÉ à Serge HENRY

**Secrétaire de séance :** Morgane FRADETAL

**01-Vote des comptes administratifs 2020 – commune, assainissement collectif, SPANC, Lotissement communal « le Clos Moriaux »**

#### Compte administratif principal : commune de Landujan

Libellé	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes	Ensemble Dépenses	Ensemble Recettes
Résultats reportés	0.00	164 794.03	0.00	123 058.97	0.00	287 853.00
Opérations de l'exercice	447 198.87	586 151.27	344 288.68	179 429.55	791 487.55	765 580.82
<b>TOTAUX</b>	<b>447 198.87</b>	<b>750 945.30</b>	<b>344 288.68</b>	<b>302 488.52</b>	<b>791 487.55</b>	<b>1 053 433.82</b>
Résultats de clôture	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	<b>447 198.87</b>	<b>750 945.30</b>	<b>344 288.68</b>	<b>302 488.52</b>	<b>791 487,55</b>	<b>1 053 433.82</b>
Résultats définitifs		<b>303 746.43</b>	<i>41 800.16</i>	<b>0.00</b>		<b>261 946.27</b>

**Monsieur le Maire se retire et le Compte administratif de la commune est soumis au vote :**

**Le résultat du vote est le suivant**

**Contre : 0**

**Pour : 13**

**Monsieur le Maire n'a pas participé au vote, le pouvoir donné à Monsieur le Maire par M. FERRÉ n'a pas été utilisé**

**Le Compte Administratif est adopté**

### Compte annexe pour Assainissement collectif

Libellé	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes	Ensemble Dépenses	Ensemble Recettes
Résultats reportés	0.00	16 051.16	0.00	33 058.63	0.00	49 109.79
Opérations de l'exercice	35 415,86	28 803.35	203 026.84	425 912.08	238 442.70	454 715.43
<b>TOTAUX</b>	<b>35 415.86</b>	<b>44 854.51</b>		<b>458 970.71</b>	<b>238 442.70</b>	<b>503 825.22</b>
Résultats de clôture	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.000	0.00
Totaux cumulés	<b>35 415.86</b>	<b>44 854.51</b>	<b>203 026.84</b>	<b>458 970.71</b>	<b>238 442.70</b>	<b>503 825.22</b>
Résultats définitifs		<b>9438.65</b>		<b>255 943.87</b>		<b>265 382.52</b>

### Compte annexe pour SPANC

Libellé	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes	Ensemble Dépenses	Ensemble Recettes
Résultats reportés	0.00	1 110.84	0.00	0.00	0.00	1 110.84
Opérations de l'exercice	1394.98	1 394.98	0.00	0.00	1 394.98	1 394.98
<b>TOTAUX</b>	<b>1394.98</b>	<b>2 505.82</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 394.98</b>	<b>2 505.82</b>
Résultats de clôture	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00
Totaux cumulés	<b>1394.98</b>	<b>2 505.82</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 394.98</b>	<b>2 505.82</b>
Résultats définitifs		<b>1 110.84</b>				<b>1 110.84</b>

### Compte annexe pour le lotissement communal « Le Clos Moriaux »

Libellé	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes	Ensemble Dépenses	Ensemble Recettes
Résultats reportés	0.00	48 444.72	64 204.11	0.00	64 204.11	48 444.72
Opérations de l'exercice	68 711.49	68 027.73	67 587.75	67 311.49	136 299.24	135339.22
<b>TOTAUX</b>	<b>68 711.49</b>	<b>116 472.45</b>	<b>131 791.86</b>	<b>67 311.49</b>	<b>200 503.35</b>	<b>183 783.94</b>
Résultats de clôture	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	<b>68 711.49</b>	<b>116 472.45</b>	<b>131 791.86</b>	<b>67 311.49</b>	<b>200 503.35</b>	<b>183 783.94</b>
Résultats définitifs		<b>47 760.96</b>	<b>64 480.37</b>		<b>16719.41</b>	

Les trois comptes administratifs 2020 des budgets annexes : Assainissement collectif, SPANC et Lotissement communal « le Clos Moriaux » sont soumis au vote et adoptés après le retrait de Monsieur le Maire par les conseillers municipaux par 13 voix pour, 0 contre (A noter suite au retrait de M. Le Maire, le pouvoir donné à Monsieur le Maire par M. FERRÉ n'a pas été utilisé).

## **02- Affectation du résultat de l'exercice 2020 de la commune de Landujan**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le résultat de la section d'exploitation du compte administratif 2020 et du compte de gestion 2020 du budget principal de la commune de Landujan présente au 31 décembre 2020 un excédent de **303 746.43**

Il rappelle que le budget global de l'exercice 2020 (budget primitif et décisions modificatives) prévoyait un virement à la section d'investissement de **281 316.39€**

Il précise que conformément à la procédure prévue par l'instruction comptable M14, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'affectation de ce résultat.

Le montant de l'affectation pouvant être inscrit en recettes d'investissement est limité à l'excédent de fonctionnement disponible à la clôture de l'exercice soit la somme de **303 746.43€**. L'équilibre des programmes d'investissement 2020 (RAR) se réalise avec un prélèvement de **232 514.95€**

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant le besoin d'investissement de la commune

**DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter à la section d'investissement la somme de **232 514.95€** prélevée sur l'excédent de fonctionnement 2020. Cette recette sera inscrite au crédit du compte 1068 et reportée au budget primitif 2021. L'excédent restant s'élevant à **71 231.48€** sera inscrit à la section de fonctionnement du budget primitif 2021 à la ligne 002.

La section d'investissement présente un déficit à la fin de l'année 2020 s'élevant à 41 800.16€. Il est repris en dépenses au Budget Primitif 2021.

### **03- Affectation du résultat de l'exercice 2020 du service public d'assainissement collectif**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2020 et du compte de gestion 2020 du budget annexe du service public d'assainissement collectif de la commune de Landujan présente au 31 décembre 2020 un excédent de **9 438.65**
- que le résultat de la section d'investissement présente au 31 décembre 2020 un excédent de **255 943.87€**

Il propose que ces résultats soient inscrits respectivement au BP 2021 à la ligne 002 de la section de fonctionnement : excédent d'exploitation reporté et à la ligne 001 de la section d'investissement : excédent d'investissement reporté.

### **04- Vote des comptes de gestion 2020 de Monsieur CHARLES Louis, Trésorier du Centre des Finances Publiques de Montauban de Bretagne, receveur municipal.**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des comptes de gestion 2020 de la commune, du service public d'assainissement collectif, du service public d'assainissement non collectif et du lotissement communal « le Clos Moriaux » dressés par M. CHARLES.

### **05 Vote des Budgets 2021 de la commune, du service d'assainissement collectif, du Service Public d'Assainissement non Collectif et du lotissement communal « le Clos Moriaux »**

Après avoir entendu la lecture des propositions de budget primitif 2021 des budgets annexes (Assainissement collectif, SPANC, lotissement Le Clos Moriaux) et de la commune dressées par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal les approuve à l'unanimité.

Ils se résument ainsi :

## **Budgets annexes**

- **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – budget primitif 2021**

### **Section de fonctionnement**

Dépenses : 2000,00€
Recettes : 3110.84€

Excédent : 1110.84€

#### Section d'investissement

Dépenses : 0,00€
Recettes : 0,00€

#### - Service Public d'Assainissement Collectif – budget primitif 2021

#### Section de fonctionnement

Dépenses : 45 472.25€
Recettes : 45 472.25€

#### Section d'investissement :

##### Fin de la construction d'une station d'épuration à boues activées

Dépenses : 512 553.47€
Recettes : 512 553.47€

#### - Lotissement communal « Le Clos Moriaux » – budget primitif 2021

#### Section de fonctionnement

Dépenses : 115 348.71€
Recettes : 115 348.71€

#### Section d'investissement

Dépenses : 132 068.12€
Recettes : 132 068.12€

## Budget principal

#### - COMMUNE – budget primitif 2021

#### Section de fonctionnement

Dépenses : 685 974.44€
Recettes : 685 974.44€

#### Section d'investissement

Dépenses : 676 008.73€
Recettes : 676 008.73€

Les principaux programmes d'investissement sont cette année :

- travaux d'urgence cloches et narthex de l'église
- cantine scolaire
- aménagement de deux logements locatifs dans un bâtiment communal rue de Maroc

#### 06- Contributions directes de l'exercice 2021 – vote des taux pour l'année 2021

Monsieur le Maire rappelle la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales décidée par le gouvernement. L'Etat assumera la compensation intégrale des collectivités sur ses propres ressources. Un coefficient correcteur (Co-Co) sera appliqué. Cela implique qu'il n'y a pas de

taux de taxe d'habitation à déterminer cette année. Il ajoute que la réforme de la Taxe d'Habitation n'a pas d'incidence financière sur le budget communal. Par contre la taxe d'habitation est maintenue sur les résidences secondaires.

Il précise que le Conseil Municipal doit déterminer les taux des contributions des Taxes foncières bâties et non bâties pour l'année 2021.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des contributions directes :

- Et de fixer en 2021 les taux de la façon suivante :
  - Taux foncier bâti actuel : 18,49% plus **19.90%** Taux de la taxe foncière bâtie départementale dans le cadre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements = **38.39%**
  - Taux foncier non bâti : **43,60%**.

Il indique que la commune doit percevoir des allocations compensatrices pour un montant de 4856€, le FNGIR pour un montant de 24 535€.

D'autre part, la commune percevra également la somme 33169€ suite à l'application du coefficient correcteur.

Contributions directes	Taux 2020	Taux 2021	Produit attendu (base x taux)
Taxe d'habitation	/	/	0€
Taxe foncière bâti	18.49	18.49 % + 19.90%= <b>38.39%</b>	144 769€
Taxe foncière non bâti	43.60	<b>43.60%</b>	34 357€
		<b>TOTAL</b>	<b>179 126€</b>

*Le Conseil Municipal accepte sa proposition à l'unanimité et décide de voter les taux des contributions directes suivants en 2021 :*

Contributions directes	Taux 2021	Produit attendu
Taxe foncière bâtie	<b>38.39%</b>	<b>144 769€</b>
Taxe foncière non bâtie	<b>43.60%</b>	<b>34 357€</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>179 126€</b>

Il autorise Monsieur le Maire à signer l'état n°1259 COM (1).

Fait à LANDUJAN le 15 avril 2021

Le Maire,

Serge HENRY